

## Compte rendu du conseil municipal du Lundi 28 septembre 2020

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 28 septembre 2020 à 20h30 en réunion publique.

14 élus étaient présents et 1 absent.

Les sujets traités étaient les suivants :

### - Eclairage public :

- Convention éclairage public avec Decazeville Communauté: Les 10 lampadaires d'éclairage public de la zone artisanale de La Sole sont raccordés à l'éclairage public de la commune. Cette zone étant de compétence communautaire, la consommation électrique de cet éclairage sera prise en charge par Decazeville Communauté au prorata du nombre de lampadaire qui lui incombe.

### - Voirie :

- Classement voirie communale : Les chemins ruraux ayant fait l'objet de travaux de voirie au programme 2020 sont intégrés à la voirie communale soit 190 mètres (250 à rajouter et 60 à enlever).
- Projet d'aménagement de la Route de La Prade : Cette route située en zone urbaine et fréquentée par les habitants de Flagnac et de l'EHPAD, a pour fonction prochaine d'être utilisée par la vélo-route. Ce projet nécessite de prévoir un aménagement qualitatif et sécuritaire du croisement de la RD 508 au carrefour de La Garde, tel qu'une voie centrale banalisée. Afin de présenter ce programme et permettre aux riverains et au Directeur de l'EHPAD d'en débattre, le conseil municipal propose d'organiser une réunion sur invitation le 9 octobre 2020 à la salle des fêtes de Flagnac, en veillant à respecter les protocoles sanitaires imposés par la Préfecture.

### - Subvention :

- Demande de subvention : Une lettre de demande de subvention de l'Association des donneurs de sang bénévoles datant du 30 août 2020 a été adressée à la commune. Les subventions ayant déjà été adoptées lors du budget, le conseil municipal décide de ne pas donner suite pour l'année 2020 et invitera l'association à réitérer sa demande en début d'année 2021.

### - Urbanisme :

- Adressage : La commune a pris contact avec le SMICA pour qu'une réunion de présentation soit organisée afin de faire un diagnostic et ainsi travailler sur la mise en place de l'adressage.
- Acquisition maison « Olivier » : Le conseil municipal décide d'acquérir la maison « Olivier » pour un montant de 40 000€. Cette acquisition sera prise en compte dans le programme de revitalisation du centre bourg.

### - Marchés :

- Avenant au marché « Parking Grandes Manifestations » : Pour des raisons techniques, des travaux comme des créations de fossés, des drains et des évacuations de déblais excédentaires sont venus se rajouter au projet ayant pour conséquence d'augmenter le prix du marché avec l'entreprise Rouquette à hauteur de 9 672€.
- Consultation marché « Réseau eaux pluviales Agnac » : La commission d'appel d'offres organisée réunie le 18 septembre 2020, a reçu deux offres. La première de COSTES TP et la deuxième de ROUQUETTE TP. Après étude et proposition de la commission, le conseil municipal décide de retenir COSTES TP pour un montant de marché de 26 070€.
- Consultation de Maîtrise d'œuvre pour la revitalisation du centre bourg : L'ouverture des offres pour ce marché aura lieu le mardi 13 octobre 2020 à 20h30. Ce sont les

membres de la commission d'appel d'offres élus en début de mandature qui analyseront les offres. Le jury final qui décidera du choix du candidat sera composé d'élus : Pierre Tieulié, Olivier Lantuejoul, Claude Dalmon, Christine Hazard et Frédéric Garcia ; et de personnalités : Laurent Gineste pour Decazeville Communauté ainsi qu'un représentant du Comité des Sages et un représentant du CAUE. Ce jury se réunira le 20 octobre 2020 de 14h à 18h.

- **Camping :**

- Devenir du camping : Après plusieurs échanges en réunion de bureau et en réunion de travail, et consécutivement aux avis professionnels et neutres de Maître Rippert Durand, de M. Guéry, Trésorier à Decazeville, de M. Calmelly, Président d'Aveyron Développement Tourisme, de M. Raffi, Président de l'Office de Tourisme et de M. Rétif, référent départemental tourisme de la CCI, conseillant unanimement de procéder à la vente directe du camping ; le conseil municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention, décide d'engager, avec l'assistance d'agents immobiliers spécialisés dans ce type de biens, la recherche d'acquéreurs suivant deux formules (vente en crédit-bail ou vente directe du camping). Les élus décident d'inclure dans la vente une clause spécifique de maintien de l'accès pour les habitants de Flagnac au snack et à l'espace aquatique. Le conseil municipal décidera ensuite du choix de la meilleure offre pour la commune.

- **Instances :**

- Comité des Sages : L'équipe municipale avait souhaité mettre en place un Comité des sages afin de faire participer les habitants aux orientations communales. Après avoir lancé un appel à candidatures et suite aux retours, le conseil municipal a validé la liste suivante :

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
<b>ANGE</b>	<b>Jean-Bernard</b>
<b>AUJOLS</b>	<b>Yvette</b>
<b>CABANTOUS</b>	<b>Solange</b>
<b>CHAMBON</b>	<b>Régine</b>
<b>DELAGNES</b>	<b>Huguette</b>
<b>ESTREGUIL</b>	<b>Jean Pierre</b>
<b>FERNANDEZ</b>	<b>Yves</b>
<b>FUMEL</b>	<b>Daniel</b>
<b>GUENOT</b>	<b>Christian</b>
<b>GUILLEBASTRE</b>	<b>André</b>
<b>LANTUECH</b>	<b>Marie Claude</b>
<b>LOUBIERE</b>	<b>Josiane</b>
<b>MAS</b>	<b>Joëlle</b>
<b>RICHARD</b>	<b>Alain</b>
<b>STANGELLE</b>	<b>André</b>

Une réunion se tiendra le 12 octobre 2020 de manière à introniser cette instance, sous la présidence de François Domergue, conseiller municipal délégué, référent du Comité des Sages.

Fin de la réunion : 24h00

Fait à Flagnac le 29/09/2020

Le maire

P Tieulié